

Bruxelles veut faciliter l'immigration légale de « compétences et de talents »

29.04.2022 Bruxelles veut faciliter l'immigration légale de « compétences et de talents »

La Commission européenne a présenté une directive visant à faciliter l'immigration légale au sein de l'UE de travailleurs jeunes dans certains domaines d'activité confrontés à un manque de main-d'œuvre. Bruxelles entend ainsi simplifier la procédure pour l'obtention d'un permis de travail et de résidence dans les États membres. Les premiers pays visés sont le Maroc, la Tunisie ou encore le Sénégal.

La Commission européenne a présenté mercredi 27 avril une directive afin de faciliter l'arrivée « de compétences et de talents » au sein des États membres, dans des secteurs en manque de main-d'œuvre, comme la santé ou le bâtiment par exemple.

Le but est de favoriser l'immigration légale sur un continent vieillissant en attirant des travailleurs jeunes dans certains domaines d'activité, touchés par une pénurie de personnel. Ce type d'immigration « stimule l'économie » européenne, a insisté le vice-président de la Commission, Margaritis Schinas. « Elle a un impact positif sur tous les plans : elle donne à ceux qui veulent migrer la possibilité d'améliorer leur situation tout en fournissant des travailleurs plus

qualifiés aux pays d'accueil ».

Simplifier la procédure

Pour ce faire, Bruxelles veut simplifier la procédure permettant aux ressortissants de pays tiers d'obtenir un permis de travail et de résidence dans l'Union européenne (UE), tout en réduisant les délais de traitement. En clair, la réforme permettra aux personnes intéressées de candidater depuis leur pays d'origine et d'améliorer leurs droits. Ce permis unique ne sera plus lié à un seul employeur, et ses bénéficiaires pourront donc changer d'emploi en toute légalité.

La Commission veut également faciliter l'octroi du statut de résident de longue durée qui peut être accordé au bout de cinq ans de résidence légale dans un pays de l'UE. Elle propose de reconnaître dans ces cinq années les périodes de résidence dans différents États membres, facilitant la mobilité de ces personnes au sein des Vingt-Sept.

L'Union européenne ?? se doit d'attirer les talents dont elle a besoin.

C'est pourquoi nous proposons hier un ensemble de mesures relatives à la migration légale, dans le cadre de l'approche européenne globale en matière de migration
↓[#MigrationEUhttps://t.co/EDPaGjenUK](https://t.co/EDPaGjenUK)

– Commission européenne ?? (@UEFrance) April 28, 2022

Les temps d'études dans l'UE seront pris en compte. Tout comme la période d'accueil sous protection temporaire, d'une durée de trois ans maximum, dont bénéficient notamment des millions d'Ukrainiens fuyant la guerre, ce qui accélérera leur accès au statut de résident de longue durée.

Par ailleurs, les droits associés seront améliorés en particulier concernant le regroupement familial : pas de conditions d'intégration, accès au marché du travail pour les membres de la famille, et octroi immédiat du statut de résident de longue durée aux enfants des personnes sous ce statut.

Le Maroc, la Tunisie ou le Sénégal, parmi les pays visés

Outre ces modifications législatives, la Commission propose des améliorations opérationnelles. L'exécutif européen voudrait mettre en œuvre pour l'été 2023 une plateforme à l'échelle de l'UE sur laquelle des candidats à l'immigration de pays tiers pourront charger leur profil, afin d'aider les entreprises à trouver les compétences dont elles ont besoin.

Les pays visés sont en premier lieu la Tunisie, le Maroc et l'Égypte, puis dans un second temps le Sénégal, le Nigeria, le Pakistan et le Bangladesh. Des pays pour la plupart en partenariat avec l'UE sur le contrôle de l'immigration clandestine en échange d'importantes sommes d'argent, et dont leurs ressortissants viennent grossir les rangs des migrants illégaux en Europe.

> À (re)lire : Le Royaume-Uni veut attirer les meilleurs immigrants dans les domaines des nouvelles technologies et des sciences

Bruxelles aimerait tester un projet pilote concernant uniquement les migrants ukrainiens dès cet été.

La Commission précise néanmoins qu'aucun État membre ne sera forcé d'appliquer la directive. « Chacun décidera et l'Union soutiendra les États, sur la plan pratique et opérationnel, à affronter les défis de la démographie et de la migration », indique-t-on à Bruxelles, selon des propos rapportés par le journal le Monde.

L'UE accueille chaque année 2,5 à 3 millions de personnes de façon légale sur son territoire pour le travail ou les études. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, elle fait face à un afflux exceptionnel de 5 millions de personnes fuyant ce pays.

Source

: <https://www.infomigrants.net/fr/post/40203/bruxelles-veut-faciliter-limmigration-legale-de-competences-et-de-talents>